

Tarifs Section Crèche 2020-21

Inscription :

Frais d'inscription lors de la 1^{ère} inscription (non-remboursable) : **CHF 450.00**

La facture des frais d'inscription vous parviendra par courrier. L'inscription ne sera définitive qu'après son règlement. Ces frais ne seront pas remboursés en cas de désistement de votre part.

Ecolages Crèche :

Le tarif est établi en fonction du nombre de jours d'accueil dans la semaine. Le forfait sera automatiquement modifié en cas de changement de fréquence. Les repas sont compris. Seuls le lait, la poudre alimentaire et les collations seront à fournir par les parents.

| Fréquence | 1 jour par semaine | 2 jours par semaine | 3 jours par semaine | 4 jours par semaine | 5 jours par semaine |
|---|--|---|---|---|---|
| Montant annuel par enfant (septembre - août) | CHF 6'240 (soit CHF 520 par mois x 12 mois) | CHF 11'880 (soit CHF 990 par mois x 12 mois) | CHF 16'920 (soit CHF 1'410 par mois x 12 mois) | CHF 21'360 (soit CHF 1'780 par mois x 12 mois) | CHF 25'200 (soit CHF 2'100 par mois x 12 mois) |

Facturation et paiement :

Le paiement sera exigible à la fin de chaque mois pour le mois suivant.

En cas d'arrivée ou de départ entre le 1^{er} et le 15 du mois, un mois complet sera dû. En cas d'arrivée ou de départ à partir du 15 du mois, un demi-mois sera à régler.

En cas d'absence ponctuelle ou pour convenance personnelle, il n'y aura aucune réduction du forfait. Seule une absence de longue durée liée à un cas de maladie grave ou d'une hospitalisation (justificatif demandé) pourra entraîner une révision du tarif.

Frais de rappel :

CHF 20.00 de frais administratifs dès le 2^e rappel

CHF 50.00 de frais administratifs dès le 3^e rappel

Frais pour retards :

Une majoration de CHF 10.00 par tranche de 10 minutes sera facturée aux parents qui viendront rechercher leur(s) enfant(s) en retard en fin de journée.

Moyen de règlement :

Uniquement avec le talon de paiement joint aux factures.